

Nombre de membres au Conseil de Communauté : 108 titulaires – 39 suppléants	Conseillers en fonction : 108 titulaires – 39 suppléants	Conseillers présents : 68 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 17 Absent(s) excusé(s) : 31 Absent(s) : 9
--	---	--

Date de convocation : 7 avril 2015

Vote(s) pour : 81
Vote(s) contre : 4
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du Lundi 13 avril 2015,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Point n° 2015-04-13-CC-1.3 :

Fixation du taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2224-13,
VU le Code Général des Impôts, et notamment ses articles 1520 à 1526, 1609 nonies D et 1639 A,
VU la délibération du Conseil de Communauté de Metz Métropole en date du 30 septembre 2002 relative à l'institution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur son territoire,
VU le Budget Primitif 2015,
CONSIDERANT l'instauration de la Redevance Spéciale visant à assurer le financement de l'élimination des déchets assimilés ménagers,
CONSIDERANT la poursuite du programme de conteneurisation et de mécanisation de la collecte pour un montant de 25 millions d'euros,
CONSIDERANT le principe acté en 2009 de couverture des dépenses du service d'élimination des déchets des ménages par la TEOM et les recettes spécifiques,

DECIDE de fixer le taux de TEOM de Metz Métropole à 11,06% à compter du 1^{er} janvier 2015.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL

Pour extrait conforme
Metz, le 14 avril 2015
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services


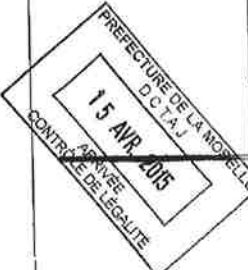
Hélène KISSEL



BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus --
PREFECTURE DE LA MOSELLE --
9 place de la Préfecture -- BP 71014 --
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations	
Délibérations Conseil de Communauté. Lundi 13 avril 2015.		Contrôle de légalité	
Point 1 – Budget Primitif 2015 - 1A – Autorisations de Programme (et ses 2 annexes). - 1B – Budget Primitif 2015. - Rapport budgétaire. - Document budgétaire. - 1C – Fixation du taux de TEOM. - 1D – Fixation des tarifs de la REOM.	1 1 1 1 1 1	 	
Point 2 – Mise en œuvre de la Redevance Spéciale (RS) sur le territoire de Metz Métropole.	1		
Point 3 – Rapport d'activité de la CCSPL pour l'année 2014 (et son annexe).	1		
Point 4 – Observations définitives de la CRC relatives à la gestion de l'AGURAM (et son annexe).	1		
Point 5 – Modification des statuts du SCoTAM : - Annexe : Note de synthèse. - Annexe : Statuts.	1 1 1		
Point 6 – Communication des délibérations prises par le Bureau : - Annexe : Bureau du 30 mars 2015.	1 1 1		
Point 7 – Communication des décisions : - Annexe : Tableau récapitulatif des décisions. - Annexe : Tableau récapitulatif des marchés publics et avenants. - Annexe : Tableau récapitulatif des décisions prises en matière de procédures contentieuses.	1 1 1 1		
Nombre total des actes transmis : 10 délibérations dont 7 accompagnées d'annexes.	1		

Fait à Metz, le 14 avril 2015
Pour le Président,
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL